

HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

« *Des sources d'information que rien ne peut remplacer* »

Ce livre, paru pour la première fois dans le Bulletin de l'Académie delphinale (4^e série, t. XVI), est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, dirigée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 2 600 titres à ce jour. « Les chroniqueurs nous ont renseignés sur les batailles, les conquêtes et la généalogie des princes ; pour connaître les institutions, les mœurs, la vie populaire et le degré de civilisation des bourgs ruraux jusque dans les pays les plus reculés, les chartes de coutumes du Moyen Âge sont des sources d'information que rien ne peut remplacer, pas même les coutumes provinciales, rédigées pour la plupart au XV^e siècle. Elles sont un élément capital pour l'histoire de la liberté, du progrès et du droit. Depuis un demi-siècle un nombre considérable de chartes nouvelles sont sorties des archives particulières et des dépôts publics. À ce chantier je suis heureux d'apporter une petite pierre avec les six chartes coutumières et gardiennes de la ville d'Aspres rédigées de 1276 à 1360 ; plus une sentence arbitrale de 1439, oeuvre des membres les plus éminents du conseil delphinal et du barreau de Grenoble à cette époque. Quatre de ces chartes émanent des dauphins. »

Bientôt réédité

ASPRES-SUR-BUËCH

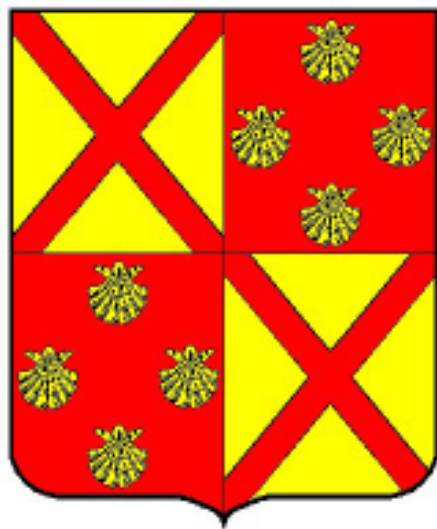
et ses chartes de coutumes (1276-1439)

Des institutions qui fondèrent littéralement la vie et l'histoire de la localité

par Marcellin BOUDET

Aspres-sur-Buëch, autrefois Aspres-les-Veynes, est le chef-lieu d'un canton des Hautes-Alpes (arrondissement de Gap), qui se trouve à une altitude variant entre 775 et 1 300 m et qui comprend les communes d'Aspremont et de La Beaume, La Faurie et La Haute-Beaume, Montbrand, Saint-Julien-en-Beauchêne et Saint-Pierre d'Argençon. Située sur le torrent du Buëch, affluent de la Durance, et jadis établie près d'une voie romaine, la commune d'Aspres possède

une église, « dont certains vestiges remonteraient au IV^e siècle et qui devint, au Moyen Âge le siège d'un archiprêtre ». Sa prospérité d'autrefois, elle la devait pour une grande part à son administration patriarcale et à des institutions qui avaient été consignées une première fois dès le XIII^e siècle et « conservées dans un livre de parchemin aujourd'hui disparu, et une seconde fois le 26 juillet 1302 ». D'où l'utilité de connaître ces textes, qui fondèrent littéralement la vie et l'histoire de la localité, ainsi que la sentence arbitrale de 1439 qui les compléta en les augmentant de dispositions nouvelles, à la suite d'un procès entre le seigneur-prieur et les habitants.



1302 : les bourgeois gapençais avaient pris les armes

La monographie de Marcellin Boudet est divisée en deux parties principales. Dans la première, l'auteur retrace l'histoire d'Aspres au cours d'une période (déterminante) qui va du XIII^e au XV^e siècle : après avoir défini les « instruments » de sa recherche, il évoque la cité, dont on a attribué, à tort, la propriété à saint Géraud (IX^e siècle), très populaire dans le Gapençais ; il recense ensuite les seigneurs et les suzerains d'Aspres sous Philippe le Bel, décrit le fief de garde du roi de Sicile et du dauphin, en vient aux causes locales de la charte de 1302 (les bourgeois gapençais avaient pris les armes...) et cite les auteurs du texte, Draconnet de Montauban et le prieur Pierre Bouche ; après quoi, il analyse les différents articles de cette charte, de la préexistence des franchises d'Aspres à la question des impôts, en passant par les droits politiques, les fonctionnaires assermentés (le seigneur-prieur, le juge, le notaire greffier, le bailli...), le droit civil et le droit criminel ; puis il traite, dans un même chapitre, des chartes de 1313, de leurs causes et de la décision du 3 septembre 1313, des chartes de Romans et de Durbon et des prieurs seigneurs Begon de Castelnau, Jacques de la Vie et Bertrand du Poyet, « trois compatriotes du pape », enfin de « la politique d'absorption des dauphins à Aspres » ; les mœurs et la vie de cette population agricole et pastorale constituant le sujet du sixième chapitre. La deuxième partie, complètement indispensable, est composée de 18 pièces justificatives de première importance.

UNE COLLECTION
UNIQUE EN FRANCE
DE 2605 TITRES

11 TITRES SUR LES
HAUTES-ALPES

Renseignements au
03 23 20 32 19

ASPRES-SUR-BUËCH et ses chartes de coutumes

Auteur d'un bel ouvrage sur Saint-Flour, Marcellin Boudet a choisi, pour cette monographie consacrée à Aspres-sur-Buëch, de se situer dans une perspective originale : au lieu d'axer, à l'origine, ses recherches sur les faits, « les batailles, les conquêtes et la généalogie des princes », comme la plupart des historiens et des chroniqueurs, il a d'abord travaillé sur « les institutions, les mœurs, la vie populaire et le degré de civilisation » des habitants, avant d'en venir aux événements qui ont forgé leur histoire. Ayant découvert les « six chartes coutumières et gardiennes de la ville d'Aspres rédigées de 1276 à 1360, plus une sentence arbitrale de 1439 qui en est le complément », il montre ici, au fil des pages, à quel point l'existence de cette communauté en dépendait étroitement.

Ainsi à partir de la charte la plus importante, celle de 1302, édictée par l'abbé d'Aurillac et le prieur d'Aspres, il ne fait pas seulement revivre le contexte de l'époque (XIII^e, XIV^e et XV^e siècles), mais l'ensemble de son histoire. Il révèle d'abord la préexistence des franchises que ce texte fondateur énonce (« coutumes observées depuis longtemps »), puis les troubles sociaux qui l'ont rendue nécessaire, enfin ses suzerains et seigneurs, ainsi que cet antique « droit de garde » qui fut profitable pour la commune, pour le dauphin et pour le roi de Sicile (droits féodaux directs des Capétiens d'Italie). Cette charte, comme celles qui suivirent (1313 et 1360), en apprend beaucoup plus sur la vie à Aspres sous l'Ancien Régime qu'un foisonnement d'anecdotes ; c'est, en effet, le *modus vivendi* de cette collectivité, longtemps « agricole et pastorale » qui est décrit avec précision (droits politiques et fonctionnaires assermentés, droit civil et criminel, prieurs-seigneurs à Aspres et politique des dauphins...), ainsi que ses nombreuses activités : chasse et pêche libres, foire et marché très protégés, familles solidement constituées, culte du serment dans un monde où la croyance en une sanction divine était fermement ancrée. Le tout étant complété par des Pièces justificatives, en texte d'origine, savamment annotées.

Réédition du livre intitulé *Aspres-sur-Buëch et ses chartes de coutumes*, paru en 1903.

Réf. : 1009-2605. Format : 14 x 20. 304 pages. Prix : 37 € Parution : avril 2007.

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous ou dès parution

XX

Retrouvez

**LE LIVRE
D'HISTOIRE**
sur Internet...

<http://www.histo.com>



Bulletin
de
souscription

Le Livre d'histoire

à retourner à : 17, rue de la Citadelle
02250 Autremencourt
Tél. 03 23 20 32 19



Parution avril 2007
1009-2605

Nom

Adresse

.....

.....

JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT

☐ Par chèque bancaire ☐ Par C.C.P. ☐ Par mandat ☐ Par carte bancaire

N° |

Expirant le :

| | | | |

Téléphone (obligatoire) :

.....

Signature :

.....

☐ Je commande « **ASPRES-SUR-BUËCH et ses chartes de coutumes** » :

..... ex. au prix de 37 €.....

FRAIS DE PORT : 1 ex. 5.50 € - 2 ex. 7 € - 3 ex. 8 €.....

Je souhaite recevoir votre catalogue général 2007 (324 pages)

- 2 554 titres disponibles - 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais).....

Fait à....., le.....

TOTAL :

TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ. Prix justifié.

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : Le Livre d'histoire.

Histoire locale. Feuille quotidienne gratuite d'information culturelle et publicitaire. Directeur de la publication : M.-G. Micberth. Rédaction : Annick Morel, François Richard. Reproduction strictement interdite. Dépôt légal à la date de parution. Imprimé en France.